

THEME : PAYSAGES ET CADRE DE VIE

SOUS- THEME : PAYSAGES – POINTS NOIRS

Indicateur : DONNEES GENERALES

La perception du paysage est toujours quelque chose de subjectif et très dépendant de l'échelle d'observation.

Afin de progresser au niveau de la connaissance, de caractériser les différents types de paysages observés et de sensibiliser les aménageurs à cet élément important du patrimoine, un guide départemental des paysages a été réalisé au cours de l'année 2003.



Actuellement, en fonction des éléments disponibles, 4 indicateurs ont été définis pour rendre compte des efforts consentis pour l'amélioration des paysages.

- ▶ L'intégration des réseaux aériens dans l'environnement
- ▶ La réhabilitation des décharges
- ▶ L'évolution des plantations de haies
- ▶ Les aménagements paysagers réalisés sur les routes départementales.

Indicateur : INTEGRATION DES RESEAUX AERIENS EXISTANTS DANS LES BOURGS

Les gestionnaires de réseaux aériens du département mènent depuis plusieurs années une politique d'intégration coordonnée de leurs réseaux existants dans l'environnement.

Il s'agit :

- des syndicats intercommunaux d'électricité et d'E.D.F. pour les réseaux d'électricité ;
- de France Télécom et des communes pour le réseau de télécommunication ;
- des communes pour le réseau d'éclairage public.

Cette politique est menée avec le concours financier du Conseil Général dans le cadre de la convention départementale d'intégration des réseaux aériens existants passée avec les différents gestionnaires depuis 1996.

Les opérations consistent à effacer simultanément les réseaux aériens existants d'électricité (principalement basse tension), de télécommunication et d'éclairage public, par mise en souterrain ou éventuellement dissimulation en façade, dans les bourgs des communes de moins de 5 000 habitants.

En plus d'améliorer l'aspect de nos communes, l'intégration permet d'augmenter la fiabilité des réseaux, notamment d'électricité, en limitant les problèmes en cas de givre ou de tempête.

INTEGRATION DES RESEAUX AERIENS EXISTANTS DANS LES BOURGS DE MOINS DE 5 000 HABITANTS

	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre d'opérations engagées	25	38	46	39	35
Longueur intégrée par réseau	15 000 m	19 000 m	18 000 m	17 000 m	14 000 m
Montant total de travaux	3 965 000 € HT	6 250 000 € HT	5 945 000 € HT	5 475 000 € HT	4 755 000€ HT

Source : Département 28 (D.A.E.E.R.)

Indicateur : REHABILITATION DES DECHARGES COMMUNALES ET PRIVEES

Il y a encore quelques années, toutes les communes d'Eure et Loir disposaient d'une ou plusieurs décharge(s) (souvent d'anciennes carrières) pour se débarrasser des déchets produits par les ménages, les artisans et les entreprises.

Peu à peu les communes se sont regroupées en structures intercommunales pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères et, depuis une dizaine d'années, les syndicats ont mis en place des déchetteries (38 actuellement) pour récupérer les encombrants, les déchets végétaux et les gravats.

Cette évolution de la gestion des déchets ménagers ainsi que celle de la réglementation (loi sur les déchets de juillet 1992), ont conduit des maires à fermer et dans certains cas à réhabiliter leur décharge communale.

Néanmoins, un certain nombre de décharges anciennes ou toujours en activité posent des problèmes vis à vis de l'environnement (risque de pollution de la ressource en eau, points noirs paysagers, etc...).

Aussi, la réhabilitation des décharges est une des priorités de la Charte Départementale pour l'Environnement et du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Dans ce cadre des inventaires diagnostics sont réalisés par commune et le Conseil Général et l'ADEME accordent des aides financières aux communes afin de les inciter à réhabiliter leur ancienne décharge.

REHABILITATION DES DECHARGES (situation fin 2003)

Nombre de communes ayant fait l'objet d'un inventaire	Nombre décharges recensées	Décharges en activité		Décharges fermées non remblayées		Décharges remblayées ou réhabilitées	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
403	264	130	49 %	37	14%	93	37%

Source : Département 28 (D.A.E.E.R.)

Indicateur : LES PLANTATIONS AIDEES

Depuis 1985, les aides à la plantation ont permis de planter plus de 140 km de haies, et l'effort s'est amplifié ces dernières années.

(voir gestion des milieux naturels pour plus d'informations)



**Indicateur : LES AMENAGEMENTS PAYSAGERS REALISES SUR LES ROUTES
DEPARTEMENTALES**

Des aménagements paysagers sont réalisés sur routes départementales dans le cadre de trois types d'opération :

- en accompagnement de travaux routiers proprement dit, dans l'objectif d'intégration paysagère de l'aménagement routier ; c'est le cas principalement des carrefours giratoires et voies nouvelles ;
- en tant que composante à part entière d'un projet d'amélioration de la sécurité à l'entrée de bourg, l'aménagement paysager participant au même titre que les autres composantes du projet à la résolution d'objectif de réduction de la vitesse, rétrécissement des champs visuels, ...
- indépendamment de toute autre intervention, en véritable projet de requalification paysagère d'un itinéraire complet, motivée généralement par le dépérissement ou le caractère dangereux de plantations d'alignement existantes ou la volonté de requalifier un itinéraire traversant un site sensible.

Les réalisations concrètes à ce jour concernent principalement l'aménagement de giratoires et quelques opérations de sécurité à l'entrée de bourg.

Les opérations de requalification prévues (notamment RD 941 La Ferté Vidame–Verneuil et RD 906 Chartres-Maintenon) sont encore au stade des études et devraient déboucher en 2002-2003.

NOMBRE D'AMENAGEMENTS REALISES DEPUIS 5 ANS

Nature de l'opération	1999	2000	2001	2002	2003	Total
- aménagement paysager de carrefours et ronds points	2	3	5	2	4	16
- aménagement sécurité entrée des bourg	1	1	2	3	2	9
- aménagement linéaire le long des routes	---	---	---	1	1	2

Source : Département 28 – Direction de la Voirie

THEME : PAYSAGES ET CADRE DE VIE

SOUS-THEME : TRANSPORTS

Indicateur : DONNEES GENERALES

Le développement des transports en commun et des véhicules à énergie propre contribue à l'amélioration de notre environnement, mais les informations sont difficiles à recueillir de façon exhaustive.



**Indicateur : L'EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DU RESEAU DE
TRANSPORT NON URBAIN « TRANSBEAUCE »**

La compétence « transport » des Départements a été clairement définie par la loi d'orientation des transports intérieurs de décembre 1982 (L.O.T.I.)

La charte des transports adoptée en 1987 a servi de support à la politique transport du Conseil Général et permis le développement du réseau « Transbeauce ».

Ce réseau est exploité dans le cadre d'une délégation de service public renouvelée pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2004 à l'entreprise privée, la S.A. des transports d'Eure et Loir.

3 niveaux de service ont été mis en place :

- ▶ Régional : liaisons avec Orléans, Blois, Rambouillet, Poissy, Dourdan ;
- ▶ Départemental : liaisons entre les principales communes du département ;
- ▶ Local : connexions avec les gares et autres services locaux. Le réseau Transbeauce assure les transports quotidiens de la clientèle commerciale et scolaire.

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DU RESEAU ET DE L'OFFRE KILOMETRIQUE GLOBALE :

Années	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Voyageurs						
Commerciaux	594 785	585 000	584 000	586 000	695 000	697 496
Scolaires	2 393 890	2 360 000	2 441 000	2 382 000	2 415 000	2 423 025
Fréquentation Totale	2 988 675	2 945 000	3 025 000	2 968 000	3 110 000	3 120 521
Offre Kilométrique (Km parcours)	4 718 012	4 870 000	5 024 000	5 192 000	5 237 300	5 230 043

Source : Département 28 – Service des Transports

Commentaires :

- Si le nombre de voyageurs transportés est établi, la qualité du service se traduit par une offre kilométrique toujours plus importante d'un point, mais surtout encadrée par un référentiel précisant les différents niveaux à atteindre soit en vue d'une certification NF AFNOR ou pour le maintien de cette certification.

Indicateur : LES VEHICULES A ENERGIE PROPRE

Les véhicules fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou à l'électricité participent à la limitation de la pollution atmosphérique. L'évolution du parc automobile en Eure et Loir dénote la prise de conscience des euréliens même si le nombre reste encore très modeste.

	VEHICULES PARTICULIERS	CAMIONNETTE ET CAMIONS
1998	140	33
1999	207	40
2000	209	38
2001	214	42
2002	209	20
2003	185	20

Source : Préfecture 28 – Bureau des usagers de la route

THEME : PAYSAGES ET CADRE DE VIE

SOUS-THEME : LA QUALITE DE L'AIR

Indicateur : DONNEES GENERALES

Le terme de pollution atmosphérique est utilisé pour décrire le mélange de substances présentes naturellement ou introduites artificiellement par les activités humaines dans l'air qui sont de nature à créer une gêne ou à nuire à la santé de la population ou à modifier les grands équilibres.

Contrairement à d'autres formes de pollution (bruit, eau, ...) il est très difficile de se soustraire à la pollution atmosphérique : une fois que les polluants sont dans l'air, l'exposition devient difficile à éviter.

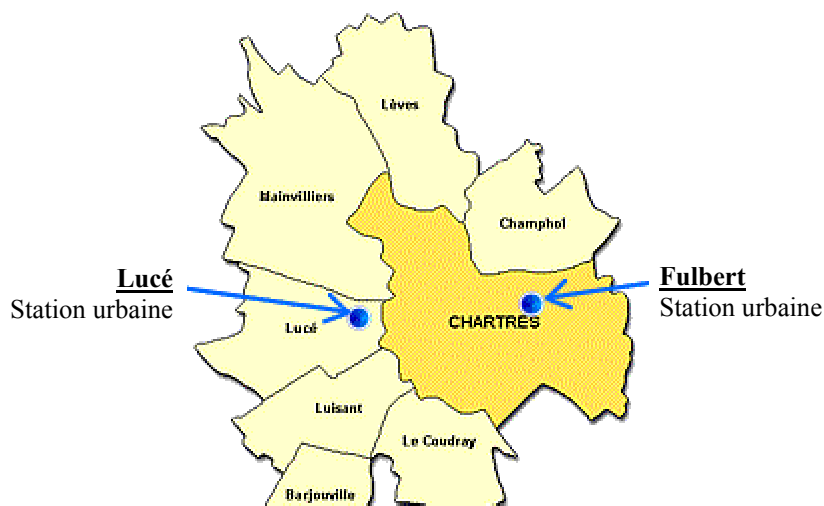


Pour l'Eure et Loir, les problèmes liés à la qualité de l'air sont traités au niveau régional. A cet effet, un Plan Régional de la Qualité de l'Air (P.R.Q.A.) de la Région Centre a été établi et approuvé par monsieur le Préfet de Région le 14 janvier 2002. Il est consultable sur le site internet de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement du Centre.

Actuellement, l'agglomération chartraine est contrôlée sur deux stations. De plus, un capteur dédié à la mesure de l'ozone est installé à Oysonville (canton d'Auneau) depuis décembre 2001, et le réseau départemental devrait s'étendre dans les années à venir.

LOCALISATION DES CAPTEURS SUR LA REGION CHARTRAINNE :

Stations de surveillance de la qualité de l'air sur l'agglomération de Chartres



Source: Lig' Air

Indicateur : QUALITE DE L'AIR

Sur les deux années 1999 et 2000 les deux indices extrêmes de l'indice **Atmo** compris entre 1 et 10 n'ont jamais été enregistrés sur l'agglomération chartraine. Il a été néanmoins observé une qualité de l'air qualifiée de mauvaise (indice 8) pendant 4 jours en 1999, 3 jours en 2000 et 4 jours en 2001 qui ont nécessité une information du public.

REPARTITION EN NOMBRE DE JOURS DE LA QUALITE DE L'AIR OBSERVEE SUR L'AGGLOMERATION CHARTRAINE :

ANNEE \ INDICE	1-2 TRES BON	3-4 BON	5 MOYEN	6-7 MEDIocre	8-9 MAUVAIS	10 TRES MAUVAIS
1999 Mesure sur 192 jours	10 %	59 %	8 %	20 %	2 %	---
	Représentant 149 jours			39 jours	4 jours	---
2000 Mesure sur 333 jours	7,7 %	79 %	5 %	4,4 %	0,9%	---
	Représentant 317 jours			13 jours	3 jours	---
2001 Mesure sur 365 jours	8,5 %	74 %	8,7 %	7,7 %	1,1 %	---
	Représentant 333 jours			28 jours	4 jours	---
2002 Mesure sur 365 jours	7,7 %	76,9 %	11 %	4,4 %	---	---
	Représentant 349 jours			16 jours	---	---

Source : Lig'air

Indicateur : QUANTITE DE POLLUTION

Les installations industrielles rejettent de nombreux polluants dans l'atmosphère, dont :

- ▶ HCl, Acide Chlorhydrique
- ▶ SO₂, Dioxyde de soufre
- ▶ NOX, Oxydes d'azote
- ▶ COV, Composés organiques volatiles.

Les installations soumises à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (10 en Eure et Loir en 2001) sont tenues de faire des déclarations qui permettent de quantifier la pollution produite.

Années	HCl Acide Chlorhydrique	SO₂ Dioxyde de soufre	NOX Oxydes d'azote	COV Composés organiques volatiles
1998	326	699	258	2 073
1999	17.8	168	331.4	1 626
2000	29.51	218	380	1 501
2001	20,44	272	347	1272
2002	18,10	386,33	644	1103,84

Source : DRIRE Centre

Tonnes/an